

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'autorisation d'exploiter un nouvel établissement public

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que Mme Mercan TÜRK, domiciliée à Monthey, lui a adressé une requête tendant, à obtenir une autorisation d'exploiter le nouveau commerce mentionné ci-après et, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	Take-Away, sis sur la parcelle N° 790, folio 9, au lieu-dit "Coppet", immeuble "Le Molière"
Adresse	:	Rue du Coppet 12
Enseigne	:	"TACO'S TIME"
Prestations	:	service de mets et boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place, à l'emporter ou à livrer, liée à un Take-Away
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Lundi au jeudi : 10 h.00 à 21 h.00 Vendredi au dimanche : 10 h.00 à 22 h.00
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours, dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 12 mars 2021.

Monthey, le 12 février 2021

L'Administration communale